

Le relais est un lieu pour les Assistantes Maternelles et les candidates à l'agrément, pour les parents, les futurs parents et les enfants.

Parents et futurs parents

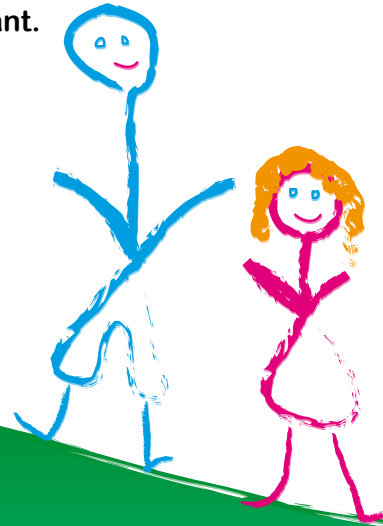
Écoute individualisée, information et accompagnement sur les démarches en tant qu'employeur.

- Accueil individualisé (permanences avec accueil sur rendez-vous).
- Informations sur le mode d'accueil (choix de l'emploi d'une assistante maternelle).
- Informations et aide pour les démarches administratives (fiche de paie, contrat de travail, législation, demande d'allocations CAF: l'Afeama, la Paje, le complément de libre choix du mode de garde).
- Recensement de l'offre d'accueil (liste des assistantes maternelles mise à jour).
- Documentation (législation du travail, convention collective).
- Le relais est un lieu de rencontre entre parents et assistantes maternelles.

Enfants

Des matinées récréatives sont organisées pour les enfants sous la responsabilité de leur assistante maternelle.

- Les enfants y rencontrent d'autres enfants, des adultes et des jeux différents
- Ces découvertes se font dans la sécurité :
 - › présence de leur assistante maternelle
 - › lieu adapté aux jeunes enfants.
- Espace de jeux, d'éveil, de découvertes (jeux divers, ateliers de découverte, de manipulation, d'expression, d'expérimentation).
- Favoriser la rencontre avec d'autres enfants et la découverte en douceur de la vie en collectivité et de ses règles.
- Accompagner le développement des enfants, contribuer à leur épanouissement physique, psycho-affectif, moteur, intellectuel, dans un cadre sécurisant.



Assistantes maternelles

Écoute, conseils et information sur les démarches et les droits en tant que salariée.

- Rencontres avec d'autres assistantes maternelles permettant l'échange d'expériences.
- Participation avec les enfants aux matinées récréatives.
- Conseils et documentation concernant le jeune enfant.
- Informations sur les conditions d'obtention de l'agrément (candidates à l'agrément), sur les démarches (1^{er} contact avec les familles, contrat de travail), le statut professionnel des assistantes maternelles agréées, sur les droits et devoirs (formation, contrat de travail, rémunération, congés payés).
- Un lieu ressource de la documentation professionnelle (textes de loi, décrets, convention collective).
- Recensement de la demande d'accueil (un affichage des demandes de parents).
- La responsable du relais peut, à la demande, jouer un rôle de "tiers" dans les relations entre les familles et les assistantes maternelles en cas de conflits éventuels.
- Proposition de groupes d'analyse des pratiques avec une psychologue.
- Réunion à thèmes concernant le jeune enfant ou la profession d'assistante maternelle.



Valérie Pichaud,
Responsable du Relais **Assistants**
Maternelles, éducatrice de jeunes
enfants vous accueille

● **Pour les matinées récréatives**
(enfants et assistantes maternelles)

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9 h à 11 h 30

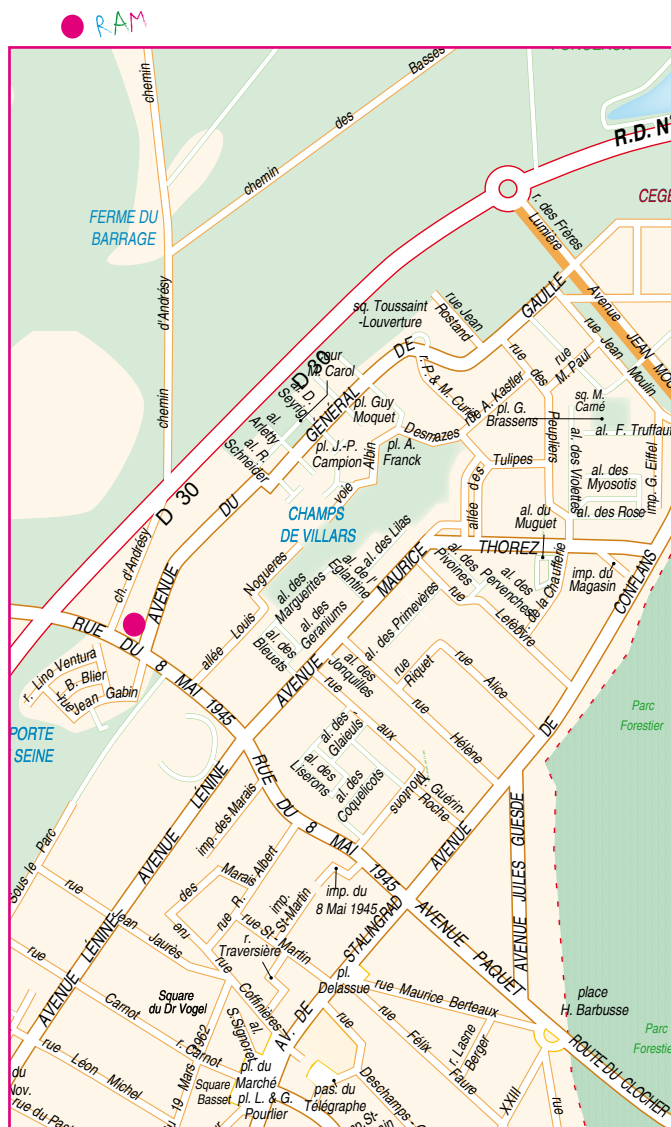
● **Pour les informations administratives**
(parents, futurs parents, assistantes maternelles
et candidates à l'agrément)

Lundi de 13 h 30 à 17 h

Mardi de 16 h à 19 h

Jeudi de 13 h 30 à 18 h

Vendredi de 13 h 30 à 17 h 30



Contactez le RAM
1-3 avenue du Général de Gaulle
78260 Achères
Tél. 01 39 22 15 71
Fax. 01 39 22 87 45
Courriel : ram@mairie-acheres78.fr

Relais **Assistants** **Maternelles**



Un service de la Ville d'Achères
pour améliorer l'accueil du jeune enfant

